

AUTOÉVALUATION DES CONSIGNES SANITAIRES À METTRE EN PLACE À l'intention des organisations qui souhaitent planifier des activités ou des événements en temps de pandémie

Version de février 2021

Cette grille est un complément à l'aide-mémoire qui a été conçu pour toute organisation responsable de la tenue d'une activité ou d'un événement dans la région de la Capitale-Nationale afin de guider la réflexion et la mise en place des mesures sanitaires requises pendant la pandémie. L'autoévaluation propose une dizaine de consignes sanitaires générales à déployer pour assurer un encadrement sécuritaire aux projets mis de l'avant.

En signant cette autoévaluation, l'organisation responsable confirme avoir pris connaissance des mesures à mettre en place et s'engage à les implanter lors de son activité ou événement. Le document complété peut être remis aux autorités municipales qui soutiennent la planification du projet.

Le fait de remplir cette grille d'autoévaluation ne dispense aucunement l'organisation responsable d'obtenir une autorisation formelle de sa tenue de la part de la municipalité qui hébergera l'activité ou l'événement.

Pour chaque consigne, cochez toutes les précisions qui s'appliquent à votre activité ou événement :

CONSIGNES SANITAIRES		Précisions	
1)	Personne symptomatique, en isolement ou avec un diagnostic confirmé de		Transmission des consignes d'exclusion en vigueur aux participants, et ce, avant la tenue de l'activité (p. ex., par courriel, appel téléphonique)
	COVID-19 positif (travailleur, bénévole ou participant)		(Outil d'autoévaluation des symptômes COVID-19 du gouvernement : https://covid19.quebec.ca/surveys/cdd2/introduction)
			Présence d'affiches rappelant l'interdiction et/ou utilisation d'un questionnaire de symptômes à l'entrée de l'activité
			Refus de toute personne symptomatique, en isolement ou avec un diagnostic confirmé de COVID-19 positif (travailleur, bénévole ou participant)
Précisez, si besoin :			

CONSIGNES SANITAIRES		Précisions		
2)	Prise en charge si une personne développe des symptômes pendant l'événement	Protocole d'exclusion immédiate de la personne ou prise en charge en attendant la possibilité d'un retour à domicile, si détresse évidente ou encore en présence d'un mineur (p. ex., trousse d'urgence avec équipement de protection individuelle, local identifié, nettoyage et désinfection des lieux au départ de la personne symptomatique)		
		Protocole adapté à la clientèle desservie (p. ex., une clientèle allophone sans moyen de transport individuel qui pourrait avoir besoin de plus de soutien lors de la prise en charge)		
		Consigne donnée à la personne qui doit quitter de retourner à son domicile, de remplir l'outil d'autoévaluation pour savoir si passer un test est requis et communiquer au besoin avec la ligne COVID-19 au 1-877-644-4545 afin de recevoir des instructions sanitaires		
Pre	écisez, si besoin :			
3)	Aménagement des lieux favorisant la distanciation physique (en tout temps et en tout lieu, sauf pour un même ménage)	Diminution de la capacité d'accueil selon la taille du lieu prévu de l'activité (p. ex., local, cour extérieure)		
		Aménagement du mobilier à 2 mètres		
		Utilisation de repères visuels (autocollants au sol, cônes, cordes, etc.)		
Pre	écisez, si besoin :			
4)	Gestion de la circulation permettant le respect de la distanciation physique	Étalement des heures d'arrivée des participants pour éviter les longues files et les goulots d'étranglement		
		Entrée et sortie distinctes		
		Sens de circulation unique (p. ex., à l'aide de flèches au sol) afin que les personnes ne se croisent pas (arrivée, départ, aires communes)		
Pre	écisez, si besoin :			
5)	Rassemblements publics intérieurs et extérieurs conformément aux paliers d'alerte (https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/cartes-paliers-alerte-covid-19-par-region/)	Comptabilisation des personnes présentes sur le site afin de respecter les nombres permis du palier d'alerte		
		Nombre de personnes présentes permet de respecter la distanciation physique recommandée entre les participants, et ce, en tout temps (sauf pour ceux d'un même ménage)		
		Tenue d'un registre des participants, si activité intérieure, à conserver 30 jours et pour remise uniquement à la demande de la Direction de santé publique		

	CONSIGNES SANITAIRES		Précisions
Pré	Précisez, si besoin :		
6)	Hygiène des mains		Matériel nécessaire (eau courante, savon, lavabos, papier jetable, poubelles sans contact) mis à disposition des travailleurs, bénévoles et participants aux endroits stratégiques (p. ex., entrée, sortie, aire de repas)
			Distributeurs de désinfectants en gel (solution hydroalcoolique contenant entre 60 et 80 % d'alcool) positionné à des endroits stratégiques pour éviter les attroupements
Pre	écisez, si besoin :		
7)	Rappels écrits et verbaux des mesures de prévention sur place:		Présence d'affiches sur le lavage des mains, l'étiquette respiratoire (tousser dans son coude, jeter ses mouchoirs, porter un masque) et la distanciation physique
	Distanciation physique		Aucun partage de matériel entre participants
	 Lavage ou désinfection des mains 		Promotion de l'hygiène des mains avant, pendant et après l'activité ou aux moments clés (p. ex., avant et après avoir
	Port du masque		mangé ou retiré son masque)
			Activité intérieure : le port du masque est obligatoire pour les personnes de 10 ans et plus.*
			Activité extérieure : le port du masque est recommandé pour les personnes de 10 ans et plus, lorsque la distance de 2 mètres ne peut être respectée*
Pré	ecisez, si besoin :		
		*Sauf pour les personnes dont la condition médicale empêche le port du masque, pour celles qui sont incapables de le mettre ou de le retirer par elles-mêmes et pour les enfants de moins de 10 ans	
8)	Port des équipements de protection individuelle (ÉPI) par les travailleurs et les		Port du masque médical et de la protection oculaire (lunettes de sécurité ou visière), si à moins de 2 mètres du public
	bénévoles		Port du masque médical, si à moins de 2 mètres de ses collègues travailleurs et bénévoles

CONSIGNES SANITAIRES		Précisions	
		Travailleurs et bénévoles sensibilisés au port et au retrait sécuritaires de l'ÉPI	
		Organisation sécuritaire des ÉPI (p. ex., les ÉPI propres ne sont pas au même endroit que ceux souillés, solution hydroalcoolique à proximité et poubelles sans contact, etc.)	
		Aucun partage de matériel entre travailleurs et bénévoles	
Pré	écisez, si besoin :		
9)	Aération, nettoyage et désinfection des lieux, des surfaces et du matériel	Local ventilé naturellement avant et après l'événement	
		Capacités du système de ventilation vérifiées avant l'événement (nombre de changements d'air à l'heure, volume d'air frais disponible pour la superficie du local, etc.)	
		Personnel formé au nettoyage et à la désinfection	
		Nettoyage et désinfection des surfaces (p. ex., toilettes, tables, chaises, poignées de porte, interrupteurs, accessoires informatiques, etc.) minimalement à chaque quart de travail ou plus selon l'achalandage (p. ex., toutes les 2 à 4 heures)	
		Usage de produits reconnus efficaces contre les virus (virucide) possédant un numéro d'identification d'un médicament (DIN) sur l'emballage	
		Recommandations du fabricant du produit suivies lors de son utilisation (p. ex., temps de contact suffisant avec la surface à désinfecter, ÉPI portés dont des gants, aération des lieux, etc.)	
Précisez, si besoin :			
10)	Manipulation d'aliments et boissons	Aucun échange de condiments, de vaisselle, d'ustensiles, de verres, etc.	
		Nettoyage et désinfection de la salle de repas entre chaque utilisation	
		Lavage du matériel (p. ex., vaisselle, verre, etc.) à l'eau chaude savonneuse ou au lave-vaisselle	
		Lavage des mains fréquent et bonnes pratiques d'hygiène et salubrité alimentaires respectées, comme il est recommandé par le <u>MAPAQ</u> et le <u>MSSS</u>	
		Service des aliments et du matériel fait par le personnel (éviter les buffets et le libre-service)	
Pré	écisez, si besoin :		

Précisions supplémentaires, si besoin :				
ENGAGEMENT:				
CONSIGNES SANITAIRES	Précisions			
Par la présente, l'organisme responsable du projet co sanitaires générales recommandées et demeure respons De plus, il s'engage à rester à l'affût des changements d paliers d'alerte afin d'en tenir compte au moment de réali	sable de leur mise en place et de leur application. ans les consignes gouvernementales reliées aux			
Nom de la personne responsable:				
Date de complétion de l'autoévaluation:				
Nom de l'organisme:				
Nom de l'activité:				
Date de l'activité:				
Horaire de l'activité:				
Site prévu :				
Autre information pertinente:				